

**BTS TC2
TD STI
Redressement et liquidation judiciaire**

Travail à faire

A partir du document 1 :

Question 1 : Repérez l'activité de l'entreprise MoryGlobal.

Question 2 : Identifiez la situation juridique et économique dans laquelle se trouve actuellement MoryGlobal.

Question 3 : Expliquez pourquoi cette situation représente une « bouffée d'oxygène » pour cette société.

Question 4 : Quelle autre décision aurait-pu prendre le tribunal de commerce de Bobigny ?

Document 1 : MoryGlobal

En cessation de paiement depuis vendredi dernier, le transporteur MoryGlobal a été placé mardi en redressement judiciaire. 2 200 salariés sont menacés.

Le transporteur de colis MoryGlobal, qui emploie 2 200 salariés dans 50 agences en France, a été placé mardi en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Bobigny (Seine-Saint-Denis), avec une période d'observation de six mois.

Cette annonce est la suite logique de la faillite déclarée vendredi dernier. Le tribunal de commerce a décidé de faire un point sur la situation de l'entreprise le 7 avril.

Le tribunal aurait pu prononcer la liquidation directe de l'entreprise. L'annonce d'une période de redressement a donc été accueillie avec soulagement par les délégués syndicaux et représentants du Comité d'entreprise (CE) présents au tribunal. Six mois, «c'est une bouffée d'oxygène pour la société», a estimé Michel Ariba, délégué FO. «Nos clients peuvent nous remettre leurs colis, l'entreprise est en marche. On traverse une mauvaise passe mais on va se redresser», a ajouté le délégué.

A partir du document 2 :

Question 1 : Présentez la société les Atelières.

Question 2 : Identifiez la situation juridique et économique dans laquelle se trouve actuellement les Atelières.

Question 3 : Expliquez ce que cette situation implique pour la société et les salariés.

Question 4 : Mettez en évidence les raisons de l'« échec » de cette société.

Question 5 : Présentez alors la différence principale entre la situation du document 1 et celle-ci.

Document 2 : Les Atelières

Erigée en symbole du "made in France" par Arnaud Montebourg, puis sauvée de la faillite voici presque un an grâce à une souscription "citoyenne" , "les Atelières" société coopérative spécialisée dans la confection "Made in France" de lingerie féminine haut de gamme créée en 2012 par les ouvrières de Lejaby, a été placée en liquidation judiciaire.

Les chiffres sont sans appel. La société basée de Villeurbanne a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 230.000 euros pour des pertes estimées à quelque 800.000 euros. La société coopérative était en cessation de paiement depuis la mi-janvier. *"Aujourd'hui la décision qui a été prise, c'est une liquidation judiciaire"*, a annoncé mardi à la sortie de l'audience au tribunal de commerce de Lyon, Muriel Pernin, la présidente de la coopérative qui emploie une trentaine de salariés. *"Nous avons demandé à pouvoir rester dans l'entreprise jusqu'à demain soir ce qui nous a été accordé avec une certaine bienveillance"*, a-t-elle ajouté.

Le tribunal a ainsi consenti à ce que la coopérative puisse "terminer les commandes enregistrées", a assuré aux journalistes Mme Pernin précisant que quelques commandes avaient été passées dans la nuit. "Cela me permettra également, à moi, de bien accompagner mon personnel puisqu'à partir de jeudi matin, plus personne ne pourra revenir aux Atelières", a-t-elle poursuivi.

La crise russe, 70.000 euros d'impayés et de grosses baisses de commandes expliquent notamment les difficultés de l'entreprise. De plus, les attentats parisiens de janvier - "peu propices à la consommation" - ont également contribué à cet échec.